Communiqué de presse – 9 mars 2020

ELECTIONS MUNICIPALES À LA CIOTAT : DES CANDIDATS S'ENGAGENT POUR FAIRE DE LA CIOTAT UNE VILLE CYCLABLE !

Les mobilités actives, la qualité de vie, la santé et l'environnement sont des préoccupations importantes pour les citoyens de La Ciotat. Alors que vélo prend son essor partout en France et en Europe, l'enquête nationale Baromètre 2019 des Villes Cyclables (https://www.parlons-velo.fr/) classe notre ville "F - climat vélo défavorable". Pourtant, La Ciotat a tout à gagner à suivre ce mouvement, devenant ainsi une ville plus agréable, plus apaisée et où il fait bon vivre !

C'est dans ce cadre que l'association Utop Vélo a proposé aux huit listes déclarées candidates aux élections municipales de signer une charte pour faire de La Ciotat une ville cyclable. Le principe étant que les candidat-es s'engagent formellement sur des principes forts mais simples et réalistes.

L'objectif est triple :

- Inciter les candidat-es à intégrer dans leurs programmes le développement des déplacements à vélo et plus généralement des modes actifs (par opposition aux transports motorisés individuels) ;
- Informer les citoyens pour un vote éclairé ;
- Donner un outil de guidage citoyen sur la politique menée une fois l'équipe municipale en place.

Le constat et les bonnes raisons de favoriser le vélo

La charte dresse par ailleurs un constat chiffré des déplacements à vélo : d'après le Plan de Déplacements Urbains métropolitain adopté fin 2019, 70% des déplacements font moins de 5 km dans le bassin de La Ciotat / Cassis / Ceyreste, alors que la part du vélo (en 2017) ne représentait que 1,2% des déplacements quotidiens métropolitains. Alors même que 60 % des Métropolitains considèrent le vélo comme un mode de déplacement d'avenir !

L'argumentaire porté par la charte d'engagement d'Utop Vélo porte sur tous les avantages de développer le mode de déplacement à bicyclette pour notre quotidien :

- amélioration du cadre de vie,
- préservation de notre environnement,
- amélioration de l'état de l'état de santé des citoyens et réduction des dépenses de santé publique,
- amélioration du pouvoir d'achat des citoyens,
- préservation des finances publiques et encouragement de l'économie locale,
- autonomie et l'équité territoriale entre les citoyens

Les engagements proposés aux candidats

Six grands engagements pour faire de La Ciotat une ville cyclable ont été proposés à toutes les listes déclarées :

- **Appliquer et faire appliquer la loi LAURE (art. L228-2 du Code de l'Environnement)** : *«À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe.»*

- **Établir un plan de déplacement local favorisant les modes de déplacement actifs** : itinéraires rapides et sécurisés reliant les points d'intérêt (établissement scolaires, gares, infrastructures sportives, culturelles et touristiques, zone Athélia, commerces…) avec les zones d'habitation. Créer un maillage d'itinéraires permettant de se rendre facilement en tout lieu de la ville.

- **Mettre en place les nouvelles possibilités offertes par le Code de la Route :** matérialisation des double-sens cyclables sur les zones à 30 km/h, sas vélo, autorisation de tourner à droite/aller tout droit aux feux rouges... La réglementation a beaucoup évolué pour favoriser les déplacements à vélo, c'est aux communes de mettre en place ces nouvelles signalisations.

- **Réduire le trafic motorisé en ville et favoriser les zones 30 dans le centre-ville et les zones résidentielles** et ainsi contribuer à la sécurité des concitoyens et à l'apaisement de la ville.

- **Consulter les associations de citoyens en phase de conception des projets d'aménagements urbains.** Trop d'aménagements cyclables à La Ciotat sont inutilisables en raison d'une conception non conforme à l'état de l'art. La consultation préalable des usagers aurait permis de corriger ces défauts et de délivrer à la population des équipements adaptés.

- **Impliquer et sensibiliser les concitoyens sur les modes de déplacements actifs :** développement des vélos-écoles, participation à des évènements type « Journée sans voiture » ou Semaine européenne de la mobilité, création de Vélobus pour les transports scolaires, etc...

Il est à noter que les engagements formalisés dans cette Charte ne sont en définitive que le développement au niveau local d'obligations légales déjà existantes, ou la traduction locale de grands principes déjà actés au niveau européen et national. Cependant, l'expérience montre qu'une politique locale volontariste est indispensable pour les mettre en application.

Liste des signataires de la charte d'engagement pour faire de La Ciotat une ville cyclable

Par ordre alphabétique du patronyme de la tête de liste.

Christine ABATTU, liste "La voie écologie"

Mireille BENEDETTI, liste "Pour que vive La Ciotat"

Yann FARINA, liste "La Ligue Patriotique"

Karim GHENDOUF, liste "Plus que jamais La Ciotat nous rassemble"

Lionel GIUSTI, liste "Les Ciotadens"

Hervé ITRAC, liste "Rassemblons-nous pour La Ciotat"

Les chartes signées sont attachées à ce communiqué de presse.

Remerciements

Nous remercions les candidats et membres des équipes de campagne qui ont bien voulu nous recevoir à l'occasion de la signature de cette charte. Ces rencontres ont toutes été l'occasion d'échanges particulièrement enrichissants sur le sujet de la cyclabilité de la ville et plus largement sur les mobilités actives. L'association Utop Vélo se tiendra à la disposition des futurs élus, de la majorité comme de l'opposition, pour poursuivre le dialogue entamé avec la municipalité et participer aux actions qui entrent dans le cadre de son objet social.

A propos

Utop Vélo est une association sans but lucratif (loi 1901) fondée en 2018 par des habitants de La Ciotat, à l'origine un projet citoyen porté par Utop Lab Factory. Elle a pour objet de promouvoir, impulser et développer l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement et de transport respectueux des humains et de l'environnement et bénéfique pour la santé, et plus largement les modes de déplacement actifs. Elle agit pour la défense des cyclistes et de leurs intérêts afin de rendre le vélo accessible, agréable et sûr pour tous les Ciotadens, petits et grands. L'association est membre de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette, reconnue au niveau national), et du RAMDAM, le Réseau métropolitain des associations promouvant les modes de déplacements actifs. Une fiche de présentation est jointe à ce communiqué de presse.

Conformément à ses statuts, l'association Utop Vélo observe une stricte neutralité politique. Elle soutient tous les projets qui iront dans le sens de son objet - la promotion des déplacements à vélo et des modes actifs - et elle s'oppose à tous les projets allant dans le sens contraire. Ses adhérents ont bien évidemment libre choix de s'engager à titre individuel, sans que cela n'engage l'association.

ENGAGEMENT POUR LE VÉLO À LA CIOTAT

En tant que candidat·e à l'élection municipale de La Ciotat, je m'engage si je suis élu·e à :

- ✓ **Appliquer et faire appliquer la loi LAURE (art. L228-2 du Code de l'Environnement)** : *« À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »*

- ✓ **Établir un plan de déplacement local favorisant les modes de déplacement actifs** : itinéraires rapides et sécurisés reliant les points d'intérêt (établissement scolaires, gares, infrastructures sportives, culturelles et touristiques, zone Athélia, commerces...) avec les zones d'habitation. Créer un maillage d'itinéraires permettant de se rendre facilement en tout lieu de la ville.

- ✓ **Mettre en place les nouvelles possibilités offertes par le Code de la Route : matérialisation des double-sens cyclables sur les zones à 30 km/h, sas vélo, autorisation de tourner à droite/aller tout droit aux feux rouges...** La réglementation a beaucoup évolué pour favoriser les déplacements à vélo, c'est aux communes de mettre en place ces nouvelles signalisations.

- ✓ **Réduire le trafic motorisé en ville et favoriser les zones 30 dans le centre-ville et les zones résidentielles** et ainsi contribuer à la sécurité des concitoyens et à l'apaisement de la ville.

- ✓ **Consulter les associations de citoyens en phase de conception des projets d'aménagements urbains.** Trop d'aménagements cyclables à La Ciotat sont inutilisables en raison d'une conception non conforme à l'état de l'art. La consultation préalable des usagers aurait permis de corriger ces défauts et de délivrer à la population des équipements adaptés.

- ✓ **Impliquer et sensibiliser mes concitoyens sur les modes de déplacements actifs** : développement des vélos-écoles, participation à des évènements type « Journée sans voiture » ou Semaine européenne de la mobilité, création de Vélobus pour les transports scolaires, etc... La Métropole a voté un budget de 60 Millions d'euros sur 5 ans pour développer le vélo, il faut utiliser ces financements pour faire de La Ciotat une ville cyclable !

Fait à La Ciotat Le 21 février 2020

Nom et Signature :

Christine Abattu
"La Voie Ecologie"

ENGAGEMENT POUR LE VÉLO À LA CIOTAT

En tant que candidat·e à l'élection municipale de La Ciotat, je m'engage si je suis élu·e à :

- ✓ **Appliquer et faire appliquer la loi LAURE (art. L228-2 du Code de l'Environnement)** : *« À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »*

- ✓ **Établir un plan de déplacement local favorisant les modes de déplacement actifs** : itinéraires rapides et sécurisés reliant les points d'intérêt (établissement scolaires, gares, infrastructures sportives, culturelles et touristiques, zone Athélia, commerces...) avec les zones d'habitation. Créer un maillage d'itinéraires permettant de se rendre facilement en tout lieu de la ville.

- ✓ **Mettre en place les nouvelles possibilités offertes par le Code de la Route : matérialisation des double-sens cyclables sur les zones à 30 km/h, sas vélo, autorisation de tourner à droite/aller tout droit aux feux rouges...** La réglementation a beaucoup évolué pour favoriser les déplacements à vélo, c'est aux communes de mettre en place ces nouvelles signalisations.

- ✓ **Réduire le trafic motorisé en ville et favoriser les zones 30 dans le centre-ville et les zones résidentielles** et ainsi contribuer à la sécurité des concitoyens et à l'apaisement de la ville.

- ✓ **Consulter les associations de citoyens en phase de conception des projets d'aménagements urbains.** Trop d'aménagements cyclables à La Ciotat sont inutilisables en raison d'une conception non conforme à l'état de l'art. La consultation préalable des usagers aurait permis de corriger ces défauts et de délivrer à la population des équipements adaptés.

- ✓ **Impliquer et sensibiliser mes concitoyens sur les modes de déplacements actifs** : développement des vélos-écoles, participation à des évènements type « Journée sans voiture » ou Semaine européenne de la mobilité, création de Vélobus pour les transports scolaires, etc... La Métropole a voté un budget de 60 Millions d'euros sur 5 ans pour développer le vélo, il faut utiliser ces financements pour faire de La Ciotat une ville cyclable !

Fait à La Ciotat Le 31 Mars 2020

Nom et Signature : Mireille Benedetti

ENGAGEMENT POUR LE VÉLO À LA CIOTAT

En tant que candidat·e à l'élection municipale de La Ciotat, je m'engage si je suis élu·e à :

- ✓ **Appliquer et faire appliquer la loi LAURE (art. L228-2 du Code de l'Environnement)** : *« À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »*

- ✓ **Établir un plan de déplacement local favorisant les modes de déplacement actifs** : itinéraires rapides et sécurisés reliant les points d'intérêt (établissement scolaires, gares, infrastructures sportives, culturelles et touristiques, zone Athélia, commerces...) avec les zones d'habitation. Créer un maillage d'itinéraires permettant de se rendre facilement en tout lieu de la ville.

- ✓ **Mettre en place les nouvelles possibilités offertes par le Code de la Route : matérialisation des double-sens cyclables sur les zones à 30 km/h, sas vélo, autorisation de tourner à droite/aller tout droit aux feux rouges...** La réglementation a beaucoup évolué pour favoriser les déplacements à vélo, c'est aux communes de mettre en place ces nouvelles signalisations.

- ✓ **Réduire le trafic motorisé en ville et favoriser les zones 30 dans le centre-ville et les zones résidentielles** et ainsi contribuer à la sécurité des concitoyens et à l'apaisement de la ville.

- ✓ **Consulter les associations de citoyens en phase de conception des projets d'aménagements urbains.** Trop d'aménagements cyclables à La Ciotat sont inutilisables en raison d'une conception non conforme à l'état de l'art. La consultation préalable des usagers aurait permis de corriger ces défauts et de délivrer à la population des équipements adaptés.

- ✓ **Impliquer et sensibiliser mes concitoyens sur les modes de déplacements actifs** : développement des vélos-écoles, participation à des évènements type « Journée sans voiture » ou Semaine européenne de la mobilité, création de Vélobus pour les transports scolaires, etc... La Métropole a voté un budget de 60 Millions d'euros sur 5 ans pour développer le vélo, il faut utiliser ces financements pour faire de La Ciotat une ville cyclable !

Fait à La Ciotat Le 04/03/2020

Nom et Signature : Lara FARINA

ENGAGEMENT POUR LE VÉLO À LA CIOTAT

En tant que candidat·e à l'élection municipale de La Ciotat, je m'engage si je suis élu·e à :

- ✓ **Appliquer et faire appliquer la loi LAURE (art. L228-2 du Code de l'Environnement)** : *« À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »*

- ✓ **Établir un plan de déplacement local favorisant les modes de déplacement actifs** : itinéraires rapides et sécurisés reliant les points d'intérêt (établissement scolaires, gares, infrastructures sportives, culturelles et touristiques, zone Athélia, commerces...) avec les zones d'habitation. Créer un maillage d'itinéraires permettant de se rendre facilement en tout lieu de la ville.

- ✓ **Mettre en place les nouvelles possibilités offertes par le Code de la Route : matérialisation des double-sens cyclables sur les zones à 30 km/h, sas vélo, autorisation de tourner à droite/aller tout droit aux feux rouges...** La réglementation a beaucoup évolué pour favoriser les déplacements à vélo, c'est aux communes de mettre en place ces nouvelles signalisations.

- ✓ **Réduire le trafic motorisé en ville et favoriser les zones 30 dans le centre-ville et les zones résidentielles** et ainsi contribuer à la sécurité des concitoyens et à l'apaisement de la ville.

- ✓ **Consulter les associations de citoyens en phase de conception des projets d'aménagements urbains.** Trop d'aménagements cyclables à La Ciotat sont inutilisables en raison d'une conception non conforme à l'état de l'art. La consultation préalable des usagers aurait permis de corriger ces défauts et de délivrer à la population des équipements adaptés.

- ✓ **Impliquer et sensibiliser mes concitoyens sur les modes de déplacements actifs** : développement des vélos-écoles, participation à des évènements type « Journée sans voiture » ou Semaine européenne de la mobilité, création de Vélobus pour les transports scolaires, etc... La Métropole a voté un budget de 100 Millions d'euros de sur 5 ans pour développer le vélo, il faut utiliser ces financements pour faire de La Ciotat une ville cyclable !

Fait à La ciotat Le 04 Janvier 2020.

Nom et Signature : GHENDOUF Karim

P/o Tête de liste "Plus que jamais La Ciotat Nous rassemble" Rassemblement de la gauche et des écologistes

ENGAGEMENT POUR LE VÉLO À LA CIOTAT

En tant que candidat·e à l'élection municipale de La Ciotat, je m'engage si je suis élu·e à :

- ✓ **Appliquer et faire appliquer la loi LAURE (art. L228-2 du Code de l'Environnement)** : *« À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »*

- ✓ **Établir un plan de déplacement local favorisant les modes de déplacement actifs** : itinéraires rapides et sécurisés reliant les points d'intérêt (établissement scolaires, gares, infrastructures sportives, culturelles et touristiques, zone Athélia, commerces...) avec les zones d'habitation. Créer un maillage d'itinéraires permettant de se rendre facilement en tout lieu de la ville.

- ✓ **Mettre en place les nouvelles possibilités offertes par le Code de la Route : matérialisation des double-sens cyclables sur les zones à 30 km/h, sas vélo, autorisation de tourner à droite/aller tout droit aux feux rouges...** La réglementation a beaucoup évolué pour favoriser les déplacements à vélo, c'est aux communes de mettre en place ces nouvelles signalisations.

- ✓ **Réduire le trafic motorisé en ville et favoriser les zones 30 dans le centre-ville et les zones résidentielles** et ainsi contribuer à la sécurité des concitoyens et à l'apaisement de la ville.

- ✓ **Consulter les associations de citoyens en phase de conception des projets d'aménagements urbains.** Trop d'aménagements cyclables à La Ciotat sont inutilisables en raison d'une conception non conforme à l'état de l'art. La consultation préalable des usagers aurait permis de corriger ces défauts et de délivrer à la population des équipements adaptés.

- ✓ **Impliquer et sensibiliser mes concitoyens sur les modes de déplacements actifs** : développement des vélos-écoles, participation à des évènements type « Journée sans voiture » ou Semaine européenne de la mobilité, création de Vélobus pour les transports scolaires, etc... La Métropole a voté un budget de 60 Millions d'euros sur 5 ans pour développer le vélo, il faut utiliser ces financements pour faire de La Ciotat une ville cyclable !

Fait à La Ciotat Le 2 février 2020

Nom et Signature :

ENGAGEMENT POUR LE VÉLO À LA CIOTAT

En tant que candidat·e à l'élection municipale de La Ciotat, je m'engage si je suis élu·e à :

✓ **Appliquer et faire appliquer la loi LAURE (art. L228-2 du Code de l'Environnement)** : *« A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »*

✓ **Établir un plan de déplacement local favorisant les modes de déplacement actifs** : itinéraires rapides et sécurisés reliant les points d'intérêt (établissement scolaires, gares, infrastructures sportives, culturelles et touristiques, zone Athélia, commerces...) avec les zones d'habitation. Créer un maillage d'itinéraires permettant de se rendre facilement en tout lieu de la ville.

✓ **Mettre en place les nouvelles possibilités offertes par le Code de la Route : matérialisation des double-sens cyclables sur les zones à 30 km/h, sas vélo, autorisation de tourner à droite/aller tout droit aux feux rouges**... La réglementation a beaucoup évolué pour favoriser les déplacements à vélo, c'est aux communes de mettre en place ces nouvelles signalisations.

✓ **Réduire le trafic motorisé en ville et favoriser les zones 30 dans le centre-ville et les zones résidentielles** et ainsi contribuer à la sécurité des concitoyens et à l'apaisement de la ville.

✓ **Consulter les associations de citoyens en phase de conception des projets d'aménagements urbains**. Trop d'aménagements cyclables à La Ciotat sont inutilisables en raison d'une conception non conforme à l'état de l'art. La consultation préalable des usagers aurait permis de corriger ces défauts et de délivrer à la population des équipements adaptés.

✓ **Impliquer et sensibiliser mes concitoyens sur les modes de déplacements actifs** : développement des vélos-écoles, participation à des évènements type « Journée sans voiture » ou Semaine européenne de la mobilité, création de Vélobus pour les transports scolaires, etc... La Métropole a voté un budget de 60 Millions d'euros sur 5 ans pour développer le vélo, il faut utiliser ces financements pour faire de La Ciotat une ville cyclable !

Fait à La Ciotat Le 19 février 2020

Nom et Signature : Hervé ITRAC
« Rassemblons Nous Pour la Ciotat »

UTOP VÉLO

Utop Vélo, c'est l'association dédiée à la promotion de l'usage du vélo en ville, à La Ciotat et Ceyreste !

ACTIVITÉS

ATELIERS PARTICIPATIFS « Brico-Vélo »

Petites réparations et entretien des vélos, amélioration, fabrication de prototypes, électrification… Fonctionne sur la base du partage de connaissance et de l'entraide. Nous récupérons également les bicyclettes usagées ou non utilisées et les pièces détachées pour les remettre en circulation. L'atelier fait partie du réseau national HEUREUX CYCLAGE. Adhésion à l'association nécessaire.
Quand ? Tous les samedi de 10h à midi.
Où ? Local UtopLab, square Verdun(au-dessus du parking Verdun, à côté de l'ancien commissariat).

VÉLORUTIONS !

Des balades manifestives conviviales et joyeuses pour renforcer la place du vélo en ville, en participation libre. Environ 10 km en ville à un rythme tranquille. Manifestons-nous !
Quand ? Une fois par trimestre environ, dates annoncées par liste de diffusion, sur utopvelo.fr et les réseaux.

BALADES

Des balades plaisir pour prendre du bon temps sur des itinéraires les plus cyclables, ou vers des points d'intérêt particuliers. Distance et durée variable, rythme facile.
Quand ? Une fois par trimestre environ, dates annoncées par liste de diffusion, sur utopvelo.fr et les réseaux.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES / PLAIDOYER

Représentation des intérêts des cyclistes urbains auprès des collectivités locales et des aménageurs, participation aux consultations publiques, dialogues et interventions pour promouvoir l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement. Actions en réseau avec la FUB et avec le RAMDAM, le Rassemblement d'Associations pour les Modes de Déplacements Alternatifs dans la Métropole Aix-Marseille-Provence.

ACTIVITÉS EN PROJET

Cartographie des itinéraires de déplacements utilitaires et touristiques, prototypes de mobilier urbain, vélo-écoles… et plus !

RÉUNIONS ET ACTIONS PONCTUELLES

Réunions mensuelles le premier mardi du mois de 18h30 à 20h au local d'UtopLab, ouvertes à tous.
Participation aux activités des association Vélo de la région : Vélos-Guinguettes d'Aubagne, Vélorutions mensuelles de Marseille, randonnées militantes de l'AF3V (Association Française des Voies Vertes et Véloroutes), et réunions, apéros et convivialité autour des déplacements à vélo.

INFORMATIONS & CONTACT

Le montant de l'adhésion est fixé à deux euros par année civile. Les contributions volontaires et les dons sont bienvenus, notamment pour l'utilisation des pièces détachées de l'atelier. Adhésions sur place ou par correspondance. Statuts disponibles sur demande et sur utopvelo.fr.

Envie de participer ? Rejoignez l'équipe !
Consultez utopvelo.fr et le groupe Facebook UTOP LAB, inscrivez-vous à la liste de diffusion.

CONTACT

Courriel : contact@utopvelo.fr / Site internet : utopvelo.fr
Atelier : Arnaud 06 24 87 24 01 / Olivier 06 13 31 20 13
Vélorutions & Balades : Noëlle 07 81 78 01 62 / Gaby 06 63 18 55 03
Relations institutionnelles : Florian 06 24 66 89 91 / Mikaël 06 13 31 29 85

UTOP VÉLO, association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB
Adresse postale: 28 impasse des Coquelicots 13600 La Ciotat
Février 2020 – Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique